



Traité Baba Metsia

Michna 8 - Chapitre 7

שומרי פרות אוכלין מהלכת המדינה,
אבל לא מן התורה.
ארבעה שומרים הן:
שומר חנם, והשואל, נושא שכר, והשוכר.
שומר חנם נשבע על הכל,
והשואל משלם את הכל,
נושא שכר והשוכר,
נשבעים על השכר ועל השבועיה ועל המטה,
ומשלמין את האבדה ואת הגנבה.

Les gardiens de fruits peuvent manger, selon l'usage du pays, mais pas d'après la Torah. Il y a quatre catégories de gardiens : le gardien bénévole et celui qui emprunte [un objet pour son usage] , le gardien salarié et celui qui loue [à son usage]. Un gardien bénévole prête serment en tous les cas et celui qui emprunte rembourse en tous les cas.

Le gardien salarié et le loueur prêtent serment lorsque l'animal est accidenté, capturé ou mort et ils remboursent la perte et le vol.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions